

BREVET D'INSTRUCTEUR NAVIGATION ASTRONOMIQUE

Description du brevet

Ce brevet est délivré à l'issue d'un processus de candidature et d'une démonstration de compétences. Les candidats qui désirent obtenir ce brevet d'instructeur doivent démontrer leur maîtrise des connaissances en écrivant les examens de niveau stagiaire, en planifiant un programme de cours et en élaborant des plans de leçons et du matériel pédagogique pour la prestation de la formation.

Les candidats doivent avoir une expérience pratique de la navigation astronomique, de jour comme de nuit, à bord de navires de taille appropriée comme indiqué dans le brevet de croisière hauturière, afin de dispenser cette formation de manière crédible. Les candidats doivent également être en mesure de démontrer leur expérience dans la prestation de formation en classe. Ceux qui réussiront le processus de demande de candidature et de démonstration des compétences seront autorisés à offrir une formation menant aux brevets de Navigation astronomique de Voile Canada.

Les candidats qui soumettront leur candidature pour ce brevet devront prévoir suffisamment de temps pour préparer un programme de cours et des plans de leçons pour le brevet. Les candidats devront également préparer et soumettre du matériel de soutien à la formation (textes, présentations, exercices et réponses, etc.) qui sera utilisé dans le cadre de la formation.

Objectif

Préparer, évaluer la capacité et autoriser des gens expérimentés en navigation astronomique à devenir instructeurs pour offrir des programmes menant au brevet de Navigation astronomique de Voile Canada.

Conditions préalables

Le candidat doit :

1. être un instructeur de croisière élémentaire ou de bateau à moteur élémentaire en règle de Voile Canada. Les candidatures d'autres personnes ayant une solide expérience en navigation astronomique, des compétences dans la prestation de formation en classe et qui ont l'approbation de leur association provinciale de voile seront également considérées;
2. avoir une expérience pratique (sur l'eau), de jour comme de nuit, à bord de navires de taille appropriée comme indiqué dans le brevet de croisière hauturière, en utilisant les compétences et les connaissances du brevet de Navigation astronomique;
3. démontrer les caractéristiques et motivations dignes d'un instructeur du programme Apprentissage de la voile croisière/bateau à moteur (AC/AB) de Voile Canada;
4. démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme AC/AB de Voile Canada;

Connaissances et habiletés théoriques

Le candidat doit :

1. obtenir au moins 90 % à l'examen de navigation astronomique de Voile Canada;
2. Fournir un programme de cours, des plans de leçons et du matériel pédagogique qui serviront au programme menant au brevet de croisière astronomique de Voile Canada;
3. remplir le formulaire qui se trouve dans les annexes du *Manuel des politiques et procédures* : Instructeur croisière, bateau à moteur et navigation – Demande de certification

La demande d'attestation remplie, les frais spécifiés ainsi que les examens complétés et les cartes annotées, les plans de programmes, les plans de leçons et le matériel pédagogique doivent être soumis à Voile Canada pour révision avant que la certification ne soit approuvée.

Évaluation des connaissances et habiletés théoriques

Les plans de programme des candidats, les plans de leçons et les examens complétés soumis à Voile Canada avec la demande de certification seront revus pour leur méthode, leur exhaustivité et leur contenu.

Les documents soumis peuvent être acceptés tels quels ou les candidats peuvent être invités à fournir des informations supplémentaires ou à modifier le matériel soumis. Si des modifications sont demandées, les documents modifiés doivent être fournis à Voile Canada pour évaluation.

Lorsque les documents soumis seront évalués et considérés refléter le contenu approprié, sont complets, corrects et montrent une approche et une séquence raisonnables de la formation, le demandeur sera avisé que la certification est terminée et la base de données de Voile Canada sera mise à jour.

Brevets pouvant être délivrés

Brevet de Navigation hauturière

Remarques additionnelles

Les instructeurs doivent s'inscrire annuellement avant d'enseigner ou d'accorder des certifications de Voile Canada.

Un candidat instructeur doit posséder toutes les conditions préalables avant de s'inscrire dans une clinique, et doit remplir toutes les exigences pour la certification dans les quatre mois suivant le dernier jour du programme de développement de l'instructeur (PDI) auquel le candidat instructeur a participé.

Le renouvellement de la certification est exigé pour les instructeurs de tous les niveaux dans un délai de 36 mois suivant le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle a été accordé(e) la première certification, le renouvellement de certification ou le PPI, tel qu'autorisé par le comité consultatif de la certification et de l'entraînement de Voile Canada.

Le renouvellement de la certification se fait par demande auprès de Voile Canada selon le *Manuel des pratiques et procédures* de l'AC/AB ou le site Web de Voile Canada ou en participant à un PPI afin de maintenir ou rehausser ses compétences d'instructeur ou d'IE.

Exigences d'ordre physiques pour les candidats

Ce brevet exige que les candidats soient capables de communiquer efficacement et de faire des démonstrations pratiques, en classe, de sujets théoriques. La formation pratique sur l'eau ne fait pas partie de ce brevet. Ceux qui offrent une composante pratique sur l'eau reliée à ce brevet sont invités à consulter les exigences pour les Instructeurs de croisière avancée et hauturière.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de navigation de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.